

Commune de Saint-Augustin-des-Bois

Budget principal

Afin de pouvoir établir un budget prévisionnel pour l'année 2016 dans des conditions démocratiques correctes, il nous paraît important dans un premier temps de faire un point sur la situation de la commune à la fin de l'année 2015 pour ensuite observer les tendances pour 2016.

Cette note demeure un point d'étape avant validation par le Conseil municipal. Elle a pour vocation de donner à la Préfecture les moyens d'apprécier la situation de la commune à fin janvier 2016.

Rapport relatif au compte administratif

2015

Le compte administratif de 2015 s'inscrit dans un exercice extrêmement contraint. Le rapport de la chambre régionale des comptes de 2015 (sur les comptes 2014), les préconisations de celui-ci ainsi que la fixation des taux d'imposition par le Préfet de Maine et Loire ont clarifié la situation financière de la commune.

On notera toutefois que la situation n'est pas « normale ». Les trois derniers exercices laisseront inévitablement des traces profondes dans les comptes communaux.

Toutes les dépenses ont été contraintes. Certaines ont même fait l'objet de report dans le sens où des crédits prévus n'ont pas été dépensés. Cela aura inévitablement un impact sur 2016... Contrairement à d'autres exercices, aucun report de paiement n'a été réalisé entre 2015 et 2016 (quelques factures de 2014 ont toutefois été payées et comptabilisées en 2015).

Dans les commentaires, nous ferons références plus facilement au budget arrêté suite à l'intervention de la CRC qu'à l'année 2014 car c'est bien vis-à-vis de cette référence que les économies ont dû être réalisées.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chapitre 011) : 154 947 €

Ces charges sont en baisse de 7,85 % par rapport au BP 2015. Tous les articles ont fait l'objet de restriction. Malgré l'omission de la dépenses relevant du PETR (3 757 €) et la prise en charge de frais de contentieux non prévus (1 500 €). L'économie se monte à 13 200 €.

On notera toutefois que plusieurs articles n'ont fait l'objet d'aucune dépense (voies et réseaux, fourniture de voirie...). 2016 devra compenser ce déficit d'entretien.

Le comptable public a renoncé à son indemnité permettant une économie de 560 €.

Charges de personnel (chapitre 012) : 415 373 €

Lors de son rapport, la CRC avait connaissance du départ d'un agent administratif. Ce sont en fait deux agents qui ont quitté le service administratif durant l'été 2015. Par conséquent, le chapitre 12 enregistre un recul de 6,3 % par rapport au BP 2015. Ces départs ont donc eu une incidence importante sur les comptes de la communes. On ne négligera toutefois pas l'impact en terme de service et d'organisation du travail qui fait actuellement l'objet de réflexion.

Des heures supplémentaires ont été enregistrées, mais n'ont pas fait l'objet d'un paiement sur l'exercice. Cette situation devra être apurée durant l'année 2016.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 96 568 €

Ces charges sont en recul de 6,7 % par rapport aux prévisions budgétaires. Cette différence s'explique essentiellement par :

- le non versment de cotisations de sécurité sociale sur les indemnités du maire du fait de la baisse de celles-ci (- 3 476 €). Le montant des indemnités des élus est resté au niveau prévu par la CRC car la baisse de celles-ci au dernier semestre a compensé celles versées en fin d'année.
- Une remise gracieuse de la CNRACL (4 567 €).

Les subventions aux associations ont été respectées.

Charges financières (chapitre 66) : 96 568 €

Les charges financières ont fait l'objet d'ajustements prévus par la CRC mais nous constatons un différentiel de 8,3 % d'économie par rapport à la prévision. Ces frais sont essentiellement marqués par le paiement des intérêts d'emprunts (courants ou renégociés dans l'année) et d'une perte de change de 102 090 € due à la renégociation d'un prêt en franc suisse. Cette renégociation est toutefois plus favorable à la commune à terme.

Atténuation de produits (chapitre 014) : 54 298 €

Ce chapitre, qui comprend exclusivement le reversement au titre du FNGIR sera identique à l'an dernier, pour être arrêté à 54 298 € (elle sera ajustée après notification de l'état 1259).

Dépenses de fonctionnement	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Charges à caractère général	209 660	168 147	154 947
Charges de personnel	474 851	443 712	415 373
Autres charges de gestion courante	119 772	103 498	96 568
Atténuations de charges	54 298	54 700	54 298
Charges financières	123 800	190 465	174 555
TOTAL	983 828	960 523	895 741

L'exercice 2015 dégage donc une économie de 64 782 € de plus que ce qui a été prévu par la CRC.

Recettes de fonctionnement

Produits des services (chapitre 70) : 79 912 €

Les recettes sont en progression de 5,9 % par rapport au budget de la CRC. Ce sont essentiellement les recettes liées aux services périscolaires (garderie, TAP) qui entraînent cette différence. On notera toutefois que ces services demeurent toutefois largement financés par la collectivité (notamment pour ce qui relève du salaire des agents qui encadrent les enfants).

Impôts et taxes (chapitre 73) : 627 560 €

Les recettes ont été supérieures de 3 % aux attentes budgétaires. Ce phénomène s'explique par une base plus importante que prévue sur les taxes foncières et d'habitation (+7 632 €) et par une année exceptionnellement haute en matière de droit de mutation (+ 8 815 €).

Dotations et participations (chapitre 74) : 255 203 €

Ce chapitre a respecté globalement l'équilibre prévu par le budget à l'exception d'une participation plus importante de la CAF du fait de la convention passée entre elle et la commune (+ 5289 €) pour les TAP.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 9 805 €

Ce chapitre est plus élevé que la prévision de 16 % du fait de l'amélioration de la location de salle sur le centre polyvalent (+1 351 €). Les décisions prises en matière de tarif n'auront une incidence qu'en 2016.

Atténuation de charges (chapitre 013) : 50 754 €

Elles ont été en recul de 8,7 % par rapport à la prévision. Il s'agit exclusivement de remboursement de rémunération de personnel absent.

Recettes de fonctionnement	CA 2014	BP 2015	CA 2015
Produits des services	112 031	75 410	79 912
Impôts et taxes	516 471	608 782	627 560
Dotations, subventions et part.	244 388	248 158	255 203
Autres produits de gestion courante	74 753	8 448	9 799
Atténuations de charges	30 996	55 634	50 754
TOTAL	990 025	996 432	1 023 236

Dépenses d'investissement

Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 5 428 €

Elles sont globalement conformes au BP 2015 et n'emportent pas de remarque particulière.

Subvention d'équipement versées (chapitre 204) : 167 984 €

Elles sont parfaitement conformes au BP 2015.

Immobilisation corporelles (chapitre 21) : 6 711 €

Ce chapitre a subi une « purge » importante puisqu'en recul de 42,6 % par rapport au BP 2015. Plusieurs articles n'ont fait l'objet d'aucune dépense. Ceci s'explique notamment par la situation de la trésorerie, celle-ci ayant été exangue durant toute une partie de l'année, des investissements ont donc été reportés.

Comme indiqué plus haut sur le chapitre 11 du budget de fonctionnement, il faudra prévoir en 2016 et dans les années qui viennent une correction pour permettre au minimum le maintien des équipements municipaux...

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 309 838 €

Comme prévu, c'est à la réalisation ou la renégociation d'emprunt que la section d'investissement a essentiellement été consacrée. Le remboursement du capital a été inférieur de 6,5 % par rapport à la prévision budgétaire. Ceci s'explique certainement par des retards pris dans la renégociation par rapport à la prévision de la CRC. Ceux-ci se reporteront sur les exercices suivants.

Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 2 000 €

La commune s'est engagée auprès de l'Agence France locale. Nous n'avons pas pu nous désengager du pacte d'actionnaires qui prévoyait une entrée au capital de cet organisme en trois versements de 2000 € pour notre commune.

Nous devons donc prévoir un dernier versement en 2016 alors même que, compte tenu de la situation financière de notre collectivité, il nous sera difficile de pouvoir bénéficier du concours de cet opérateur pour de prochaines opérations. Nous rencontrerons toutefois l'AFL autour de la question du financement du Clos du Verger (budget annexe).

Recettes d'investissement

Taxe d'aménagement (chapitre 10) : 9 091 €

Nous avons bénéficié d'une taxe d'aménagement non prévue.

Subvention d'investissement (chapitre 13) : 61 316 €

Cette subvention du département est conforme à la prévision.

Emprunts et dettes (chapitre 16) : 961 221 €

Les emprunts en euros réalisés sur le budget principal en 2015 ont eu pour vocation de sortir la commune de choix hasardeux réalisés durant les années précédentes ou de profiter de taux bancaires favorables pour supprimer des situations qui exposait la commune à des risques financiers :

- Financement d'une facture auprès du SIEMML (143 000 €),
- Consolidation d'une ligne de trésorerie (500 000 €)
- Renégociation du prêt en francs suisse (317 000 €),

On rappellera que les incidences de la renégociation du prêt swapé (576 000 €) et de l'emprunt in fine (1 200 000 €) ne seront inscrits que sur le BP 2016.

Dotation, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 365 267 €

Seul le FTVA a pu être perçu en 2015 grâce notamment à l'intervention de la CRC pour permettre un remboursement plus rapide (n+1 au lieu de n+2).

Synthèse de la situation et affectation du résultat envisagée

Fonctionnement	
Dépenses	907 198 €
Recettes	1 124 296 €
Total de l'exercice	217 097 €
Résultat n-1 reporté	- 1 622 €
Résultat de clôture 2015	215 475 €

Investissement	
Dépenses	593 022 €
Recettes	1 408 349 €
Total de l'exercice	815 327 €
Résultat n-1 reporté	- 912 072 €
Total cumulé	- 96 745 €

Affectation du résultat	
Résultat de clôture	215 475 €
Couverture du besoin de financement	- 96 745 €
Reste à affecter	118 730 €

Cette prévision reste bien entendu du ressort du Conseil municipal tant sur l'arrêté des comptes que sur l'affectation du résultat.

Après rencontre avec la Préfecture, il semble techniquement plus simple de maintenir ces moyens sur la section d'investissement. Il est en effet difficile comptablement de faire sortir des crédits affectés à l'investissement par la suite. Or, l'affectation de crédits au désendettement – l'apurement maximal de la situation étant une priorité du mandat - par le remboursement du capital (en section d'investissement) n'est pas nécessairement à l'avantage des finances communales. En effet, lorsqu'une bonne partie des intérêts ont déjà été réglés, les charges liées au remboursement anticipé peuvent être plus onéreuses que le règlement des intérêts restant à régler. Il faudra donc regarder chaque situation avant de prendre une telle décision. C'est lorsque l'opération sera choisie que le Conseil municipal pourra opérer cette « bascule » d'une section à l'autre.

Le Conseil municipal pourra néanmoins, lors de l'arrêté des comptes, clairement indiquer son souhait d'étudier les solutions de désendettement lorsque cela sera possible.

Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire permet de donner la parole aux conseillers sur différentes orientations budgétaires avant l'adoption du budget. Ce dernier doit être déterminé pour le 15 avril au plus tard. Or, certaines données (notamment les bases fiscales) ne seront connues de manière certaine qu'à la fin du premier trimestre. Elles sont transmises par les services de l'Etat.

Il est techniquement complexe d'avoir un débat qui modifierait les données de recettes ou de dépenses le jour de l'adoption du budget. Il est préférable de disposer de données stables pour établir un budget sincère que de prévoir des décisions modificatives substantielles en cours d'années. Il est souhaitable de les réserver à des changements mineurs ou à des modifications de fonds relevant d'aléas imprévus lors de l'établissement du budget.

C'est pourquoi, pour plus de transparence démocratique, il apparaît plus opérant d'avoir un débat d'orientation alimenté de travaux de commission en amont de l'acte d'adoption. Ce dernier pourrait donc avoir lieu fin mars.

Compte tenu de la situation financière de la commune, il apparaît nécessaire de faire de 2016 une année d'apurement. **Il s'agira tant sur le fonctionnement que sur les investissements de poursuivre une logique de sobriété tout en maintenant le patrimoine de la commune et les services.**

Fidèle à ses engagements, la municipalité a souhaité limiter autant que faire se peut l'impact sur la fiscalité. Nous prévoyons donc un maintien des taux d'imposition. Au regard de nos prévisions, cette situation est tenable.

Nous avons tenté de prévoir des dépenses en retenant **les hypothèses les plus justes pour les finances communales** lorsque nous devons trancher entre deux solutions notamment sur les questions de provisions.

Nous avons d'ores et déjà clarifié la situation vis-à-vis de l'endettement sur le budget principal. La situation du Clos du Verger devra nécessairement être étudiée en 2016 (budget annexe).

D'un point de vue général, les **charges de fonctionnement** évolueront selon les principes suivants :

- Chapitre 11 : prise en compte des dépenses nécessaires à la maintenance qui ont fait l'objet d'une année presque blanche notamment sur les questions de voirie (haies...), de

maintenance du matériel roulant, mise en place d'un contrat de maintenance sur le patrimoine de la commune... Ce chapitre est donc en progression de 11,4% par rapport à 2015 mais en baisse de 17,6 % par rapport à l'exercice 2014.

- Chapitre 12 : maintien des effectifs actuellement en place et prise en compte de la nécessité de recruter un agent technique en prévision du départ sur ce service d'un agent en octobre 2016. Nous prévoyons donc une baisse de ce chapitre de 9 % par rapport à 2015 et de 20,7 % par rapport à l'exercice 2014. L'effet année pleine du départ de deux agents administratifs jouera totalement en 2016. Des discussions sont actuellement en cours pour travailler sur une mutualisation des services techniques avec d'autres communes. Ce projet n'étant pas encore stable, il nous est apparu nécessaire de poursuivre une prévision par titularisation.
- Chapitre 65 : ce chapitre fait l'objet d'un réajustement de + 3% par rapport à 2015 (-17 % par rapport à 2014). On notera notamment que nous souhaitons maintenir le niveau global de subventions aux associations pour permettre un maintien de la vitalité associative dans le village. Les indemnités (charges sociales comprises) des élus sont en recul de 45 % par rapport à 2014.
- Chapitre 66 : la stabilisation des emprunts sur le budget principal sera à l'œuvre en 2016 à **77 000 €** (voir schéma sur l'endettement ci-après).
- Chapitre 42 : les amortissements et les provisions ont fait l'objet d'une analyse et nous avons retenu les montants les plus pessimistes pour les finances communales.

Les **recettes de fonctionnement** sont prévues selon les mêmes principes. Nous n'avons pas modifié les bases ni les taux d'imposition estimant que la progression de 2015 avait déjà été un effort conséquent pour les administrés. C'est donc plus sur les dépenses qu'il nous est apparu important de porter la pression. Nous devons néanmoins ajuster ces recettes en fonction des états qui nous seront transmis dans le courant du premier trimestre 2016 par l'Etat (bases fiscales). Nous pourrons ainsi disposer d'une base « garantie » pour notre budget.

Nous espérons pouvoir disposer d'une amélioration de notre taux de location de la salle polyvalente. Nous sommes restés sur une prévision prudente. Le début de l'année 2016 nous incite à un relatif optimisme alors même que les nouveaux tarifs ne sont pas entrés en vigueur.

Les excédents qui seraient générés au cours de l'exercice seront prioritairement affectés au désendettement de la commune. La situation du Clos du Verger (budget annexe) constitue une véritable nouvelle épée de Damoclès pour les finances communales (à court ou moyenne échéance

en fonction de la position des créancier). Il paraît donc prudent de prévoir d'alimenter en trésorerie les moyens budgétaires affectés à ce programme sans quoi nous risquons de nous trouver face à des difficultés de paiement à terme. Nous reviendrons sur ce sujet lors d'une prochaine analyse des budgets annexes.

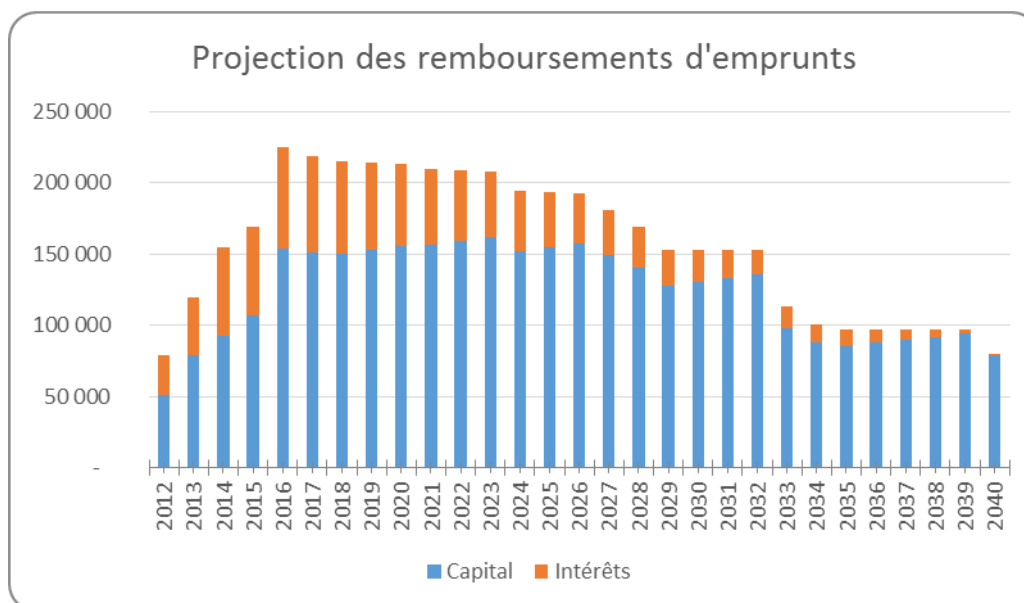
Sur le plan de l'investissement, nos prévisions restent fidèles aux principes évoqués plus haut. Le service de la dette est clairement le poste le plus important (56% des dépenses d'investissement pour le capital, et 20 % des dépenses totales pour l'ensemble du service de la dette).

Les investissements courants se limiteront au financement d'une procédure de révision du PLU (pour anticiper le risque de contentieux), à la reprise de quelques concessions au cimetière et à l'achat d'un logiciel pour les gérer, à la réalisation d'études notamment dans la perspective de la réalisation d'actifs et de l'accessibilité aux personnes handicapées ainsi qu'à l'achat d'une autolaveuse pour les services généraux.

Les recettes d'investissement n'emportent pas beaucoup d'observations. Naturellement, aucune réalisation d'emprunt n'est prévue. Les remboursements de TVA ne sont plus attendus. C'est donc l'autofinancement qui couvrira les dépenses d'investissements.

En 2016, nous souhaitons prendre des options claires en matière de réalisation d'actifs mais aussi en termes de perspectives financière pour le Clos du Verger. Ces options ne sont pas mentionnées dans le budget à ce jour car trop aléatoire à ce jour.

Point sur l'état de l'endettement de la commune.



La dette demeure durablement un point sensible de la situation de la commune. La CAF en sera durablement affectée sans pouvoir prétendre à de nouveaux investissements...